

PARTICIPEZ À LA FRANCOFÊTE À LÉVIS

DIMANCHE 26 MARS À LA MAISON NATALE DE LOUIS-FRÉCHETTE



La Ville de Lévis vous invite à participer à un thé littéraire à la Maison natale de Louis-Fréchette le 26 mars prochain à 14 h avec **Joëlle Roy, conteuse et musicienne**.

Pour participer à l'événement :

Lieu : 4385, rue Saint-Laurent, secteur Lévis

Réservation requise : 418 837-4174, poste 102 ou coordination.activites@maisonfrechette.com

Coût : Contribution volontaire

Information : ► facebook.com/MaisonFrechette ou ► maisonfrechette.com

Un mot sur la Francofête

Chaque année, la Ville de Lévis participe à l'événement de la **Francofête** qui vise à promouvoir la langue française et notre culture. Pour information : ► francofete.qc.ca

Info-Lévis

SOYEZ INFORMÉ
SUR CE QUI VOUS
INTÉRESSE

Abonnement courriels et textos

ville.levis.qc.ca/info-levis

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Une **séance de consultation est prévue le 21 mars 2023**, à 18 h 30, au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, salle Desjardins, secteur Desjardins. Lors de cette séance, les projets de règlement suivants seront présentés :

- **Projet de règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles)**

Ce projet de règlement vise à actualiser la définition de maison mobile et d'en encadrer leurs agrandissements.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **14 mars au 3 avril 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

- **Projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon)**

Ce projet de règlement vise à créer la zone I2697 à même la zone I2694, et ce, dans le parc industriel Lauzon, secteur Lévis. Il vise également à retirer l'usage « C8 – Entreposage intérieur » des usages autorisés dans la zone I2694.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **14 au 20 mars 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Une **séance de consultation est prévue le 21 mars 2023**, à 19 h 30, au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, salle Desjardins, secteur Desjardins. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles**

Ce projet de règlement vise à remplacer l'actuel Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles pour s'assurer de la conformité aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics



GUIDE DES LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ

Quelle activité choisirez-vous pour agrémenter votre printemps ou votre été? La natation, le baseball, le yoga ou quelque chose de plus artistique?

Consultez l'offre dans le guide des loisirs fraîchement publié.

**DÉBUT DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS
AQUATIQUES DU PRINTEMPS OFFERTES
PAR LA VILLE : LUNDI 20 MARS 19 H**



Ayez en main votre numéro de client :

► ville.levis.qc.ca/clientloisirs

Inscription aux activités offertes par les organismes : consultez leur site Web respectif



On fait quoi Stella,
avec ceci et cela?

ville.levis.qc.ca/guidedutri

APPELS D'OFFRES

**REPLACEMENT DES ARMES DE SERVICE DU SERVICE DE POLICE
DE LA VILLE DE LÉVIS** NO : 2023-55-32

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h, heure en vigueur localement, le **3 avril 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE SAINT-ROMUALD NO : 2023-50-19

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **22 mars 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

AMÉNAGEMENT DE SENTIER À L'HÔTEL DE VILLE DE LÉVIS NO : 2023-50-23

Dépôt des soumissions : au plus tard 14 h, heure en vigueur localement, le **30 mars 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Débutez votre ménage du printemps avec L'OPÉRATION DÉCHIQUETAGE LE 25 MARS PROCHAIN



Qui dit printemps, dit ménage! Au fil des années, on accumule les documents importants et confidentiels, mais après un certain temps il faut s'en débarrasser de façon sécuritaire. Le Service de police de Lévis tiendra son Opération déchiquetage le 25 mars prochain, de 9 h 30 à 14 h 30, en collaboration avec la compagnie Déchiquetage de Beauce.

Profitez-en pour venir déchiqueter :

- Relevés de cartes de crédit
- Relevés de paie
- Déclarations de revenus
- Factures
- Cédéroms
- Autres documents personnels

Une limite de cinq boîtes par personne sera appliquée.

Rendez-vous dans le stationnement de l'hôtel de ville, au 2175, chemin du Fleuve, à Lévis. Seuls les résidents de Lévis peuvent profiter de ce service, une preuve de résidence sera exigée.

Prévenir la fraude

Pour des conseils afin de prévenir la fraude, rendez-vous au ► ville.levis.qc.ca, section *Sécurité*, puis *Prévenir le crime*.

FIN DES OPÉRATIONS DÉNEIGEMENT LE 15 MARS

RÈGLEMENTATION ENTOURANT LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

L'hiver tire à sa fin et l'application de la réglementation entourant le stationnement en période hivernale aussi. Cependant, si une bordée de neige survient après le 15 mars, nous comptons sur vous afin d'éviter de vous stationner sur la voie publique de 23 h à 7 h. Votre collaboration permettra un déneigement efficace!

RÉCLAMATIONS LIÉES AU DÉNEIGEMENT

Pour des dommages causés à votre immeuble ou à votre véhicule, une réclamation doit être soumise dans les **15 jours suivant la date de l'évènement**.

Pour des dommages causés à votre propriété, à l'exclusion d'un véhicule ou de l'immeuble (ex : aménagement paysager, clôture, muret, etc.), vous avez **jusqu'au 1^{er} mai 2023**.



Pour plus d'information
ou pour soumettre une réclamation →